



Listen to this article

**QUESTION** : Supposons que quelqu'un dise : « Je souhaite renoncer au monde présent, à tous ses honneurs et ses plaisirs pour obéir et suivre Christ, peu importent les épreuves et les persécutions que cela peut apporter ; mais je n'ai aucune espérance de salut sur le plan divin et je ne cours pas pour ce prix. Le salut sur le plan humain est le meilleur pour moi ; il est celui que je mérite. Peu m'importe combien cela peut me coûter de suivre Christ maintenant, dans les premières années de Son règne, avant que Satan soit lié. Je suis content de l'opportunité qui s'offre à moi de montrer ma loyauté dans des circonstances adverses et susceptibles de prouver que je suis sincère ». Qui peut dire qu'une telle personne ne peut pas profiter de l'appel du rétablissement ?

**REPONSE** : L'Apôtre, à une certaine occasion, a dit : « Dieu, sans tenir compte des temps d'ignorance... » (Actes 17 : 30). Ainsi, tout au long de cet âge de l'Évangile, pendant que le « haut appel » actuel était présenté, il y a eu, sans aucun doute, un certain nombre de disciples du Seigneur, qui n'ont pas clairement saisi Ses promesses dans toute leur étendue, leur force et leur beauté, qui n'ont pas clairement compris que les vainqueurs de cet âge doivent être héritiers de Dieu et cohéritiers de Jésus-Christ et participants de la gloire, de l'honneur et de l'immortalité. Leur ignorance n'a cependant pas altéré l'appel ni l'engagement du Seigneur. Le Père Céleste traite avec Christ, pour ainsi dire, plutôt qu'avec nous ; il est en effet écrit que nous sommes « acceptés dans le Bien-aimé » (Ephés. 1 : 6). Quiconque, donc, durant cet âge de l'Évangile, s'est pleinement consacré au Seigneur, comme à son Maître, se confiant pleinement en Lui, comme en son Rédempteur, et cherchant à marcher dans Ses traces, celui-là est héritier de Dieu et cohéritier de Jésus-Christ, son Seigneur, qu'il le sache ou non ; il en serait de même en ce qui concerne l'héritage terrestre.

Il peut sembler étrange qu'un fils n'ait pas quelque connaissance de la richesse de son père, ni de l'intention de celui-ci de lui en donner une partie, mais l'ignorance du fils n'altérerait à aucun degré la volonté du père, ni n'empêcherait le père de faire participer le fils à ce à

quoi il a pourvu. Voilà donc ce que nous dirons concernant ceux qui, d'entre les fidèles du Seigneur, durant cet âge, n'ont pas été au courant des grandes choses « que Dieu a en réserve pour ceux qui l'aiment ». Et cela s'applique aussi à celui qui a été mentionné dans cette question : son ignorance n'altérera pas l'arrangement divin, et s'il suit fidèlement le Seigneur maintenant, nous avons toute raison de croire que, dans la régénération, il s'assiéra sur son trône, qu'il s'attendait ou non à une si grande faveur. Néanmoins, nous devrions nous attendre à ce que maintenant le Seigneur révélat gracieusement à un tel sacrificateur Son bel héritage. Il n'y a assurément pas « d'appel du

1987 - Janvier-Février-Mars - page 12

rétablissement » au temps présent ; aucune occasion n'est encore offerte de sortir de l'imperfection et de la mort pour parvenir, par un développement, à la ressemblance parfaite de Dieu et à la vie éternelle.

(Question n°4, W.T. 2678 - 1900)